

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### VERSEMENT DE SUBVENTION À DES INSTITUTS DE FORMATION DES APPRENTIS. DÉCISION

#### Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Tartary à M Cristofoli  
M Acquaviva à M Augé

#### Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 3 février 2021  
Rendue exécutoire le : 5 février 2021  
Publiée le : 5 février 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 3 février 2021

## VERSEMENT DE SUBVENTION À DES INSTITUTS DE FORMATION DES APPRENTIS. DÉCISION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

L'institut de Richemont, MFR/CFA des Charentes et le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire ont sollicité la Ville afin d'obtenir une subvention dans le cadre de leurs projets éducatifs.

Le premier forme des jeunes, des apprentis et des stagiaires dans les métiers de la viticulture, de l'agriculture, du commerce des vins et spiritueux, du cheval, des services à la personne et du travail social.

Le second forme plus de 1 600 jeunes âgés de 16 à 29 ans dans plus de 20 métiers (mécanique, alimentation, coiffure, esthétique, commerce et métiers des arts), du CAP au BTS. Il développe son action dans le cadre d'un projet éducatif pour préparer les futurs citoyens à une vie responsable dans la cité.

Chacun de ces deux instituts de formation accueille un jeune Saint-Médardais.

Il vous est proposé de soutenir leurs projets en répondant favorablement à leur demande de subvention à hauteur de 80€ par apprenti.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de verser une subvention d'un montant de 80€ à l'institut de Richemont, MFR/CFA des Charentes et au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire.

**Impute** la dépense à l'article 6574 du budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 3 février 2021

pour expédition conforme

Le maire,



*Stéphane Delpeyrat*  
Stéphane Delpeyrat



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

**Utilisateur :** Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_011
Date de la décision :	2021-02-03 00:00:00+01
Objet :	VERSEMENT DE SUBVENTION À DES INSTITUTS DE FORMATION DES APPRENTIS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210203-DG21_011-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210203-DG21_011-DE-1-1_0.xml	text/xml	939
Nom original :		
DG21_011.pdf	application/pdf	495370
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210203-DG21_011-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	495370

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2021 à 10h50min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2021 à 10h50min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2021 à 10h51min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2021 à 10h51min28s	Reçu par le MI le 2021-02-05